

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mardi 09 avril 2024**

Délibération n°040_240409

Budget primitif 2024 : Le budget principal de la ville - Le budget du service extérieur des pompes funèbres.

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 27 mars 2024, dématérialisée et affranchie le 27 mars 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Claudie TECHER M. Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN ⁵ M. Sylvain ARTHEMISE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU ² Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE ¹ Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND ³⁻⁴	M. Thibaud CHANE WOON MING M. Imran HATTEEA ⁶ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE Mme Marie Ludivine IMACHE	Mme Linda MANENT Mme Camille CLAIN Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean François PAYET M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la présentation et du vote de la délibération n° 52

²A quitté momentanément la salle des délibérations lors de la présentation et du vote de la délibération n° 56

³N'a pas pris part au débat et au vote de la délibération n°57 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

⁴N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°60 à 67 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

⁵N'a pas pris part au débat et au vote des délibérations n°60 à 64 et se retire de la salle des délibérations au moment du vote

⁶N'a pas pris part au vote de la délibération n°61 au titre de la procuration donnée à Mme Camille CLAIN

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour la délibération n°35	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°36	27	4	14		Prend acte		
Pour la délibération n°37	27	4	14		Prend connaissance		
Pour la délibération n°38	27	4	14		Prend acte		
Pour les délibérations n°39 à 51	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°52	26	4	15		30	0	0
Pour les délibérations n°53 à 55	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°56	26	4	15		30	0	0
Pour la délibération n°57	26	4	14	1	30	0	0
Pour les délibérations n°58 à 59	27	4	14		31	0	0
Pour la délibération n°60	25	4	14	2	29	0	0
Pour la délibération n° 61	25	3	14	3	28	0	0
Pour les délibérations n°62 à 64	25	4	14	2	29	0	0
Pour les délibérations n°65 à 67	26	4	14	1	30	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



	Conseil municipal – Séance du 9 avril 2024 Délibération n°040_240409	POLE FINANCES, OPTIMISATION ET CONTRÔLE
	Budget primitif 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • Le budget principal de la ville • Le budget du service extérieur des pompes funèbres 	Direction des finances

I - RAPPORT DE PRESENTATION

Le contexte international continue à faire peser de fortes incertitudes sur les économies internationales. Ainsi, la croissance économique devrait rester atone en France (inférieure à 1% en 2024 selon les dernières estimations du gouvernement) et l'inflation devrait certes ralentir, mais rester à un niveau dépassant les 2,5%¹.

Face à ces risques pesant aussi bien sur leurs recettes que sur leurs dépenses, les collectivités locales devront ainsi maintenir leur vigilance afin de répondre aux demandes croissantes des citoyens, tout en conservant des ratios financiers préservant les intérêts de long terme de leur territoire.

Malgré ces inquiétudes, l'élaboration du budget initial de la commune de Saint-Louis pour 2024 repose sur des bases solides, aussi bien financières qu'opérationnelles.

Les mesures prises dans le cadre de la loi de finances 2024 n'ont pas particulièrement bouleversé les finances de la commune. Les éléments notables concernent l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement de 320 M€ sur le plan national qui devrait particulièrement toucher ses composantes péréquatrices, et qui devrait bénéficier à la Ville. Le fonds vert, visant à accélérer la transition écologique des territoires, a été pérennisé et son montant a été établi à 2,1 milliards d'euros pour 2024 (contre 2 milliards en 2023).

La préparation du budget 2024 a plutôt été impactée par les récents événements climatiques ayant mis en exergue les besoins importants d'investissement au niveau des infrastructures communales, en particulier dans les domaines routiers et bâtimentaires. Ainsi, la PPI a été révisée pour s'établir à 124 M€ sur l'ensemble de la mandature ; soit une progression de 14 M€.

Pour 2024, le montant des investissements s'établira ainsi à 28 M€, en forte progression par rapport au BP 2024, où il était de 23 M€ et a fortiori par rapport aux estimations du compte administratif provisoire, de l'ordre de 17 M€.

En plus de mener ses investissements structurants, la municipalité restera engagée sur les principaux déterminants qu'elle a érigé comme axes prioritaires de la mandature et notamment :

- **Continuer à agir en matière de solidarité sociale** eu égard à la forte précarité et à

¹ Projections macroéconomiques intermédiaires de la Banque de France – Mars 2024

l'important taux de pauvreté sur le territoire communal, en soutenant les actions du CCAS avec une contribution communale maintenue à son niveau de 2023,

- **Soutenir les associations** en accroissant ses subventions jusqu'à un montant de 850 000 € dès 2024, afin d'accentuer la **cohésion** sur notre territoire,
- **Proposer à la population un niveau de service de qualité**, en dotant les services communaux des moyens nécessaires,
- **Préserver la solvabilité financière** de la collectivité afin de conserver la confiance de nos partenaires,
- Et enfin, **limiter la pression fiscale** qui pèse sur le contribuable saint-louisien et riviérois en gelant les taux pour 2024.

Aussi, le projet de budget primitif 2024 a été bâti sans intégrer les restes à réaliser et résultats par anticipation du compte administratif 2023. Il peut se résumer ainsi :

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	98 760 000,00 €	98 760 000,00 €	88 220 000,00 €	98 582 000,00 €	10 540 000,00 €	178 000,00 €
Investissement	33 278 000,00 €	33 278 000,00 €	30 907 000,00 €	20 545 000,00 €	2 371 000,00 €	12 733 000,00 €
TOTAL	132 038 000,00 €	132 038 000,00 €	119 127 000,00 €	119 127 000,00 €	12 911 000,00 €	12 911 000,00 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Budget consolidé (budgets principal et annexe)						
Fonctionnement	98 780 000,00 €	98 780 000,00 €	88 240 000,00 €	98 602 000,00 €	10 540 000,00 €	178 000,00 €
Investissement	33 278 000,00 €	33 278 000,00 €	30 907 000,00 €	20 545 000,00 €	2 371 000,00 €	12 733 000,00 €
TOTAL	132 058 000,00 €	132 058 000,00 €	119 147 000,00 €	119 147 000,00 €	12 911 000,00 €	12 911 000,00 €

Enfin, il est rappelé que le présent rapport synthétise les données de la maquette budgétaire jointe en annexe.

COMMENTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2024

I – LE BUDGET PRINCIPAL :

A – La structure du budget :

Le projet de Budget Primitif 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses toutes sections confondues à la somme de **132 058 000 €**.

a – Les recettes :

- **Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 98 760 000 €.**

	Budget primitif 2023	CA 2023 provisoire	Proposition Budget primitif 2024	Var° Prop BP 2024 / BP 2023
Produits et services (70)	592 750,00 €	633 518,62 €	633 000,00 €	6,8%
Impôts et taxes (73)	78 174 097,00 €	79 080 163,93 €	79 863 560,00 €	2,2%
Dotations et participations (74)	15 478 383,00 €	17 322 115,98 €	17 242 840,00 €	11,4%
Autres produits de gestion (75)	500 000,00 €	544 822,24 €	542 600,00 €	8,5%
Produits financiers (76)		38,94 €		
Reprise sur provision (78)		593 313,87 €		
Atténuation de charges (013)	510 000,00 €	273 616,99 €	300 000,00 €	-41,2%
Total recettes réelles hors résultat	95 255 230,00 €	98 447 590,57 €	98 582 000,00 €	3,5%
Résultat reporté de fonctionnement (002)		2 400 298,10 €		
Recettes réelles de fonctionnement + résultat	95 255 230,00 €	100 847 888,67 €	98 582 000,00 €	3,5%
Recettes d'ordre de fonctionnement (042)	361 000,00 €	160 465,67 €	178 000,00 €	-50,7%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	95 616 230,00 €	101 008 354,34 €	98 760 000,00 €	3,3%

Au total, les recettes réelles de fonctionnement de la commune de Saint-Louis s'affichent globalement à la hausse par rapport au BP 2023 (+3,5 %), résultant essentiellement de la progression de la fiscalité directe et indirecte induite par la hausse des bases de 3,9% ainsi que des dotations et participations.

Le chapitre 70 (Produits et services) affiche une légère progression de 6,8 % de BP à BP, en stabilité par rapport au CA 2023 provisoire, au regard des encaissements constatés. La progression tient essentiellement aux recettes d'horodateurs.

Le chapitre 73 (Impôts et taxes) regroupant les produits de la fiscalité directe et indirecte progresse de +2,2 % résultant exclusivement de la revalorisation des bases de la Fiscalité Directe Locale (FDL) de +3,9 %. Celle-ci est prévue systématiquement chaque année puisqu'elle relève, depuis la Loi de finances de 2018, d'un calcul tenant compte de l'inflation. En effet, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +3,9 %.

Le chapitre 74 (Dotations et participations) est estimé pour le BP 2024 à 17,2 M€, quasiment en stabilité par rapport aux réalisations 2023. Les deux principales dotations perçues par la collectivité sont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation d'aménagement des collectivités d'outre-mer (DACOM). Pour rappel, le montant prélevé sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités au titre de la DGF pour l'année 2024 augmentera de 320 M€ permettant selon le gouvernement de maintenir ou augmenter la dotation de la majorité des collectivités. Dans l'attente de connaître avec exactitude son évolution, il est fait le choix par prudence, de cristalliser le montant de ces dotations.

- **Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 33 278 000 €.**

En ce qui concerne **nos recettes d'investissement (33 278 000 € au total dont 20 545 000 € en mouvements réels)**, un volume d'emprunts nouveaux prévisionnel de 4,0 M€ nous permettra de financer en partie **les nouveaux équipements qui s'élèvent à 28,0 M€**. L'autre partie est financée, entre autres, par **l'autofinancement (8,3 M€), le FCTVA (2,1 M€), la taxe d'aménagement (0,8 M€)** et les **subventions** d'équipement correspondantes **(11 M€)**.

	Proposition budget primitif 2023	CA 2023 provisoire	Proposition Budget primitif 2024	Var° Prop BP 2024 / BP 2023
Dotations reçues (10)	3 767 666,00 €	3 751 046,16 €	2 945 000,00 €	-21,8%
Subventions d'équipement reçues (13)	11 021 723,00 €	5 877 636,49 €	13 600 000,00 €	23,4%
Emprunt contracté (1641)	4 500 000,00 €	- €	4 000 000,00 €	-11,1%
Immobilisation remboursée (21 ou 23)				
Autres immobilisations financières (27)		12 516,72 €	- €	
Autres recettes (21)		23 740,44 €	- €	
Cessions (024)				
Total recettes réelles d'investissement hors résultat	19 289 389,00 €	9 664 939,81 €	20 545 000,00 €	6,5%
Résultat reporté d'investissement (001)		10 171 000,00 €		
Recettes réelles d'investissement + résultat	19 289 389,00 €	19 835 939,81 €	20 545 000,00 €	6,5%
Virement de la section de fonctionnement ou autofinancement (021)	6 616 900,00 €		8 295 000,00 €	25,4%
Recettes d'ordre d'investissement (040 et 041)	2 810 000,00 €	6 122 130,71 €	4 438 000,00 €	57,9%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 716 289,00 €	25 958 070,52 €	33 278 000,00 €	15,9%

b – Les dépenses :

- **Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 98 760 000 € et se répartissent comme suit :**

	Proposition budget primitif 2023	CA 2023 provisoire	Proposition Budget primitif 2024	Var° Prop BP 2024 / BP 2023
Charges à caractère général (011)	7 500 000,00 €	7 598 189,64 €	7 720 000,00 €	2,9%
Charges de personnel (012)	66 700 000,00 €	66 152 067,27 €	66 820 000,00 €	0,2%
Atténuation de produits (014)	190 000,00 €	256 000,00 €	260 000,00 €	36,8%
Autres charges de gestion (65)	11 669 330,00 €	11 537 904,52 €	12 300 000,00 €	5,4%
Charges financières (66)	785 000,00 €	886 592,64 €	1 000 000,00 €	27,4%
Charges exceptionnelles (67)	372 000,00 €	83 557,60 €	20 000,00 €	-94,6%
Provisions (68)	165 000,00 €	74 373,22 €	100 000,00 €	-39,4%
Dépenses réelles de fonctionnement	87 381 330,00 €	86 588 684,89 €	88 220 000,00 €	1,0%
Virement à la section d'investissement ou autofinancement (023)	6 616 900,00 €		8 295 000,00 €	25,4%
Dépenses d'ordre de fonctionnement (042)	1 618 000,00 €	4 275 085,99 €	2 245 000,00 €	38,8%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	95 616 230,00 €	90 863 770,88 €	98 760 000,00 €	3,3%

Les crédits prévus au titre des dépenses réelles de fonctionnement n'augmenteront que de 1,00% par rapport au BP 2023.

Les charges de personnel devraient connaître une progression maîtrisée (+ 0,2% de BP à BP, +1,0% du CA 2023 provisoire au BP 2024). Ces crédits supplémentaires devraient permettre de poursuivre les efforts pour renforcer l'encadrement de l'administration communale en étoffant les capacités d'ingénierie. La municipalité souhaite poursuivre la politique de valorisation des agents les plus méritants, se traduisant notamment par la nomination de celles et ceux admis(e)s à des concours ou promouvables à un avancement de grade. Il importe cependant de souligner la nécessité de maîtriser ces postes de dépenses pour préserver la solvabilité financière de la Commune et assurer le financement de sa programmation pluriannuelle d'investissement.

Ainsi, les charges à caractère général seront plafonnées à **7,7 M€** en hausse de **2,9 %** par rapport au BP 2023. Ce volume financier peut sembler insuffisant en comparaison avec les communes de même strate (143 € par Saint-Louisien et Riviérois contre 305 € pour les autres habitants de la strate). Néanmoins, la municipalité veillera à continuer la rationalisation de ses achats grâce notamment à la passation de marchés de fournitures afin de continuer à améliorer la qualité de service rendu à la population.

La progression du chapitre 014 (Atténuation des charges) résulte de la prévision de la pénalité due au titre de la loi SRU. Pour rappel, en 2023 la collectivité a été impactée par la revoyure du taux qui est passé de 20% à 25% selon les modes de calcul des services de l'État. Une demande d'exemption a été transmise au Ministère du logement compte tenu des efforts de production de logements aidés réalisés sur le territoire.

Cette évolution se traduit par une pénalité de 220 606 € pour 2024. La commune a fait valoir auprès des services instructeurs, les dépenses déductibles pour faire baisser ce montant.

S'agissant du poste « Autres charges de gestion », elle concerne notamment **le soutien au tissu associatif, qui est réaffirmé et renforcé au travers d'une inscription totale de 1,4 M€,** dont 850 K€ hors cité de l'emploi et contrat de ville. Les versements au CCAS (5 382 000 €) et à la Caisse des Écoles (2 622 500 €) sont à ce stade maintenus aux mêmes montants qu'en 2023 afin de leur permettre d'assurer et de développer leur niveau d'accompagnement. En outre, il convient de souligner que le périmètre de ce chapitre budgétaire évolue du fait du passage en M57. Certaines dépenses (admissions en non-valeur, subventions aux déficits liés aux opérations de résorption de l'habitat insalubre, etc.) émargent désormais sur ce chapitre en lieu et place du chapitre 67 en M14.

Les inscriptions concernant les charges financières s'élèveront à 1 M€ afin de couvrir les intérêts des emprunts existants et en prévision d'un recours à l'emprunt de 4 M€ maximum sur 2024. Les mobilisations effectives dépendront des réalisations en dépenses et en recettes d'investissement. Pour rappel, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt depuis l'exercice 2021.

En vue d'éventuelles dépenses spécifiques (telles que les annulations de titres sur exercices antérieurs), le chapitre « 67 » est approvisionné à hauteur de 20 000 €. Le chapitre « 68 – Dotations aux provisions » est quant à lui crédité de 100 000 € afin de pouvoir couvrir les éventuels risques par l'intermédiaire de dotations aux provisions (litiges, créances irrécouvrables...).

Enfin, l'excédent de nos recettes (hors résultat reporté et hors cessions) sur nos dépenses de fonctionnement permet de dégager un **autofinancement de 8,3 M€** afin d'assurer le financement de nos dépenses d'équipement. Un autofinancement supérieur de **1,7 M€** à celui de 2023.

De manière globale, nos **dépenses réelles de fonctionnement** connaissent une hausse limitée à +1,00 % en 2024 par rapport au BP 2023.

- Les **dépenses totales d'investissement s'élèvent à 33 278 000 €** avec une enveloppe de dépenses d'équipement brut de **28,0 M€**.

	Proposition budget primitif 2023	CA 2023 provisoire	Proposition Budget primitif 2024	Var° Prop BP 2024 / BP 2023
Dettes financières (16)	3 500 000,00 €	3 220 787,60 €	2 800 000,00 €	-20,0%
Dépenses d'équipement brut (Chapitres 20, 204, 21 et 23)	23 563 289,00 €	16 946 472,21 €	28 000 000,00 €	18,8%
Immobilisations incorporelles (20)	2 719 118,00 €	1 210 234,45		-100,0%
Subventions d'équipement versées (204)	1 650 000,00 €	155 728,40 €		-100,0%
Immobilisations corporelles (21)	5 509 060,00 €	4 389 195,71 €		-100,0%
Immobilisations en cours (23)	13 685 111,00 €	11 191 313,65 €		-100,0%
Autres immobilisations financières (27)	100 000,00 €	60 000,00 €	107 000,00 €	7,0%
Dépenses réelles d'investissement hors résultat	27 163 289,00 €	20 227 259,81 €	30 907 000,00 €	13,8%
Dépenses d'ordre d'investissement (040 et 041)	1 553 000,00 €	2 007 510,39 €	2 371 000,00 €	52,7%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 716 289,00 €	22 234 770,20 €	33 278 000,00 €	15,9%

La municipalité entend donner un important coup d'accélérateur en 2024 avec l'ouverture de **28,0 M€ de crédits nouveaux** afin de poursuivre ou d'amorcer le financement des projets issus de sa programmation pluriannuelle d'investissement 2021-2026, actualisée à l'occasion des dernières orientations budgétaires. Ce sont des moyens importants qui visent à corriger les problématiques ancrées dans le quotidien des Saint-Louisiens et des Riviérois, à soutenir le secteur économique local et à préparer l'avenir.

Les dépenses d'équipements prévus en 2024 concernent notamment :

- **L'amélioration et la sécurisation du réseau routier communal** pour un montant total de **6, 2 M€** qui permettra notamment de :
 - mettre en chantier le **programme de suppression des radiers** (à hauteur de 600K€ pour 2024 avant de finaliser la démarche avec 400K€ en 2025)
 - poursuivre les travaux de **requalification des voies structurantes des hauts** (0,5 M€ en complément) ;
 - réaliser de nouveaux travaux dans les autres secteurs dans le cadre du **programme global de modernisation** de la voirie (2,1 M€) ;
 - lancer les travaux de **requalification du chemin Kerveguen** (2,7 M€ de crédits prévus en 2024) ;
- **Le renforcement des moyens communaux (2,1 M€)**, en déployant notamment en 2024 :
 - Le programme de **réhabilitation du patrimoine bâti communal (1,5 M€)** afin d'améliorer les conditions de travail des agents et d'accueil de la population dans nos services.
 - La poursuite des programmes de modernisation du parc **informatique** (100K€), de renouvellement du **parc automobiles et engins** (400K€) et de **réoutillage** des services (100K€)
- L'achèvement des travaux du **groupe scolaire ZAC AVENIR** (2,5 M€ prévus en 2024) ;
- Les travaux de **réhabilitation** des bâtiments scolaires (**2,1 M€**) ;

- La réalisation des études et de travaux dans le cadre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Gol (8,3 M€)** ; ce qui inclut notamment pour 2024 les travaux d'aménagement du secteur piment, la poursuite des études d'aménagement du secteur Kayamb, la réalisation d'une école provisoire afin de permettre le projet de démolition/reconstruction des écoles Sarda Garriga et Edmond Albius, la préparation opérationnelle de la construction du gymnase et de la maison des associations, le lancement des travaux de réhabilitation de la maison de projet et la poursuite des études concernant la construction d'un **centre culturel** et d'une **salle des fêtes**.
- La réhabilitation et la construction d'**équipements sportifs** (600 K€), ainsi que l'aménagement sportif et paysager du **terrain Bory** (1,4 M€) ;
- L'extension et le renforcement de **l'éclairage public (450K€)** ainsi que de **l'électrification publique et rurale** à hauteur de **400K€** ;
- L'opération de **RHI** (résorption de l'habitat insalubre) du secteur de **Bel Air (450K€)**
- Les études et travaux relatifs aux **maisons funéraires** avec un montant de 360K€ mobilisés en 2024 pour permettre en particulier la concrétisation de la première maison funéraire à La Rivière.
- La construction de **kiosques économiques (300 K€)** ;
- La poursuite de la déclinaison du programme des **petits aménagements de proximité (1,6 M€)**.

B – Ratios Financiers

Informations financières - ratios	Projet BP 2024	Moyenne nationale de la strate (CG 2022) DGCL
Ratios réglementaires		
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 637,00 €	1 399,00 €
Produits des impositions directes/population	800,00 €	767,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 820,00 €	1 623,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	553,00 €	372,00 €
Encours de dette/population	507,00 €	1 344,00 €
Dotation Globale de Fonctionnement/population	227,00 €	213,00 €
Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	75,38%	61,21%
Dépenses de fonct. et rembour. de la dette en capital/Recettes réelles de fonctionnement	92,39%	94,63%
Dépenses d'équipements bruts/Recettes réelles de fonctionnement	30,37%	22,93%
Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	27,88%	82,81%

NB : la population retenue est celle connue au 1^{er} janvier 2024 soit **54 158 habitants**.

En premier lieu, il est important de souligner l'équité entre les communes d'outre-mer avec celles de la France métropolitaine concernant les transferts financiers de l'Etat au profit des collectivités. **Un rattrapage** qui a connu une accélération en 2021 et 2022 via la refonte des modalités de répartition de la DACOM et qui s'est achevée en 2023. La **Dotation Globale de Fonctionnement par habitant** est de **227 € pour Saint-Louis** contre **213 €** pour l'ensemble des communes française de la même strate.

Le produit de fiscalité reste quant à lui plus élevé pour la commune, soit 800,00 € par contribuable et 767 € pour la strate. **Les recettes réelles de fonctionnement par habitant** sont par conséquent également plus élevées soit **1 820 € par contribuable** contre **1 623 €** en moyenne dans les autres communes équivalentes. Dans un contexte d'augmentation mécanique des bases fiscales, il est donc primordial de limiter le niveau de pression fiscale exercée sur les Saint-Louisiens et les Riviérois. C'est pourquoi l'équipe municipale a déjà opéré deux diminutions de taux de 3% chacune, en 2022 et en 2023.

Une pression fiscale qui sera contenue au travers du prisme de la **maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**. **Les dépenses réelles de fonctionnement** prévisionnelles de la commune de Saint-Louis (ramenées **au nombre d'habitants : 1 637 €**) restent plus élevées que celles des communes de même strate (1 399 €). En effet, les **dépenses de personnel** représentent **75,38 %** de nos dépenses réelles de fonctionnement (tendance en baisse par rapport à 2023 : 76,33 %) au lieu de **61,2 %** pour les communes de même strate.

En dépit de cette rigidité, la municipalité intensifie son effort d'investissement en 2024 en visant un taux de réalisation important en fin d'année pour escompter un niveau d'équipement proche, voire supérieur, à celui des autres communes de même strate. Il s'agit en effet d'accentuer la dynamique de rattrapage. Le montant **d'équipement brut prévu par habitant se chiffre à 553,77 € au lieu de 433,91 € au BP 2023 et contre 372 €** pour la moyenne de la strate. De plus, les dépenses d'équipement brut représentent **30,4 % des recettes de fonctionnement** contre 22,9 % pour la moyenne de la strate.

Une accélération des investissements qui implique un recours à l'emprunt sans incidence cependant sur **l'encours de la dette**. Ce dernier s'élève à **26 M€ au 1^{er} janvier 2024** contre **29,1 M€ au 1^{er} janvier 2023**. La **dette par habitant** au 1^{er} janvier 2024 est ainsi de **479 €**, bien inférieure à la moyenne nationale de la strate de 1 344 € (CG 2022 – source DGCL). La dette supportée par chaque Saint-Louisien et Riviérois est ainsi soutenable et le restera puisque que la **capacité de désendettement** de la Commune s'établit à **2 années à fin 2023**, soit bien en dessous du seuil de vigilance de 12 ans. Si le BP 2024 devait être intégralement réalisé, l'encours resterait à un niveau de 507 € par habitant à fin 2024, pour une capacité de désendettement inférieure à 3 années.

La **capacité nette d'autofinancement** de nos nouveaux équipements **est satisfaisante** puisque le **ratio** s'établit à **92,4 % en 2023**. Ainsi, après avoir remboursé la dette et financé les dépenses courantes, **7,6 % des recettes réelles de fonctionnement** sont employées au financement des investissements dont **les dépenses d'équipement contre 5,4 %** seulement pour les autres communes de même strate.

Enfin, la Ville affiche au stade du BP 2024 une épargne nette positive de **7,9 M€** et un **taux d'épargne brute** de **10,5 %** (7,65 % au BP 2023) témoignant de la constance de la municipalité en matière de gestion.

En conclusion, la présentation des grandes lignes du budget 2024 permet de mettre en lumière les deux déterminants qui constituent les jalons de la gestion municipale :

- Une forte ambition en matière d'investissement ;
- Une maîtrise budgétaire permettant de limiter la pression de la fiscalité en gelant les taux en 2024, et d'afficher de surcroît **des ratios financiers toujours satisfaisants**.

II – LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

Les dépenses de fonctionnement du service extérieur des pompes funèbres s'élèvent à 20 000 € et permettront l'acquisition de fournitures courantes (5 000 €) et le remboursement à la ville des charges de personnel mis à disposition (15 000 €).

Enfin, aucune dépense d'investissement n'est à prévoir en 2024.

III – LE BUDGET CONSOLIDE

Le budget consolidé (budgets principal et annexe) :

Dans sa présentation consolidée, le budget primitif 2024 de la Ville s'élève à la somme de **132 058 000 €** en dépenses et en recettes totales.

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	98 760 000,00 €	98 760 000,00 €	88 220 000,00 €	98 582 000,00 €	10 540 000,00 €	178 000,00 €
Investissement	33 278 000,00 €	33 278 000,00 €	30 907 000,00 €	20 545 000,00 €	2 371 000,00 €	12 733 000,00 €
TOTAL	132 038 000,00 €	132 038 000,00 €	119 127 000,00 €	119 127 000,00 €	12 911 000,00 €	12 911 000,00 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Budget consolidé (budgets principal et annexe)						
Fonctionnement	98 780 000,00 €	98 780 000,00 €	88 240 000,00 €	98 602 000,00 €	10 540 000,00 €	178 000,00 €
Investissement	33 278 000,00 €	33 278 000,00 €	30 907 000,00 €	20 545 000,00 €	2 371 000,00 €	12 733 000,00 €
TOTAL	132 058 000,00 €	132 058 000,00 €	119 147 000,00 €	119 147 000,00 €	12 911 000,00 €	12 911 000,00 €

Le Conseil municipal est invité à approuver, par un vote global, le Budget Primitif (budgets principal et annexe) pour l'exercice 2024.

II - DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1-1, L.2311-2 à L.2343-2 et L.2312-1 et L.2531-1 ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu la délibération n°002_240304 du Conseil municipal en date du **4 mars 2024** retraçant le débat d'orientations budgétaires,

Vu les instructions budgétaire M57 et M4,

Vu la délibération n°037_240409 du Conseil municipal en date du **9 avril 2024** sur la situation de la commune de Saint-Louis en matière de développement durable,

Considérant que le Budget Primitif 2024 a été élaboré sans intégrer les restes à réaliser et résultats du compte administratif 2023,

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver, par un vote global, le Budget Primitif de la Ville (Budgets principal et annexe) pour l'exercice 2024 résumé dans le tableau ci-dessous :

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal						
Fonctionnement	98 760 000,00 €	98 760 000,00 €	88 220 000,00 €	98 582 000,00 €	10 540 000,00 €	178 000,00 €
Investissement	33 278 000,00 €	33 278 000,00 €	30 907 000,00 €	20 545 000,00 €	2 371 000,00 €	12 733 000,00 €
TOTAL	132 038 000,00 €	132 038 000,00 €	119 127 000,00 €	119 127 000,00 €	12 911 000,00 €	12 911 000,00 €
Budget annexe des pompes funèbres						
Fonctionnement	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Budget consolidé (budgets principal et annexe)						
Fonctionnement	98 780 000,00 €	98 780 000,00 €	88 240 000,00 €	98 602 000,00 €	10 540 000,00 €	178 000,00 €
Investissement	33 278 000,00 €	33 278 000,00 €	30 907 000,00 €	20 545 000,00 €	2 371 000,00 €	12 733 000,00 €
TOTAL	132 058 000,00 €	132 058 000,00 €	119 147 000,00 €	119 147 000,00 €	12 911 000,00 €	12 911 000,00 €

Article 2 : d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre budgétaire dans la limite de 7,5% de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire ou son élue déléguée dans le domaine de compétences à signer tous les actes y afférents.

Vote : 31 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**